

GUIDE PRATIQUE CFA

2018



**Avec la CMA Morbihan,
l'apprentissage a
de l'avenir !**

Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Morbihan

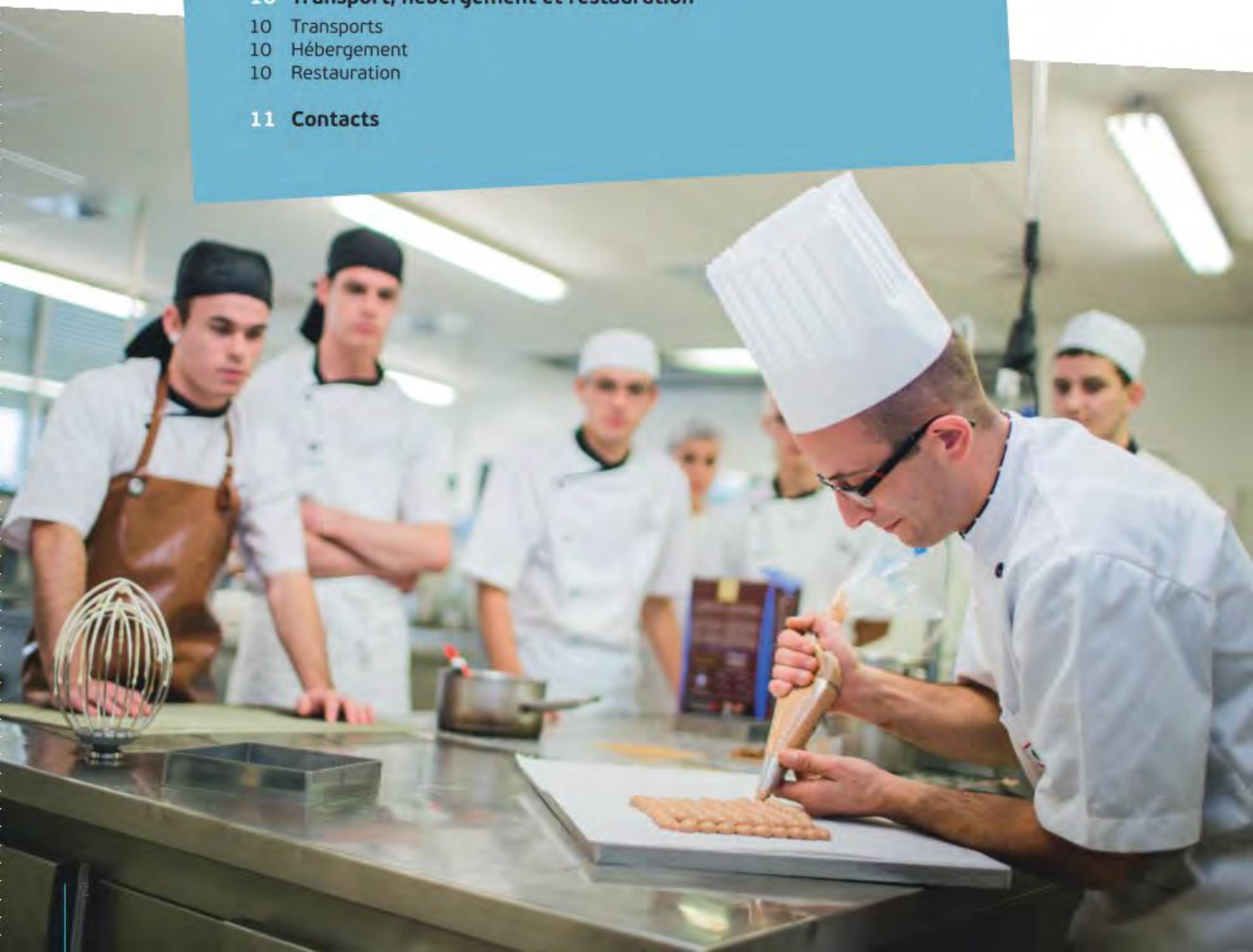


Chambres de Métiers
et de l'Artisanat

Morbihan

SOMMAIRE

- 3 Le CFA**
 - 3 Présentation du CFA
- 4 L'Apprentissage**
 - 4 Les formations
 - 5 La force de l'apprentissage
 - 5 La force de l'artisanat
 - 6 Les atouts de l'apprentissage pour les apprentis
 - 6 Les atouts de l'apprentissage pour les entreprises
- 7 L'accompagnement individuel au CFA**
 - 7 L'accueil et l'entrée au CFA
 - 8 L'individualisation de la formation
 - 9 L'accompagnement dans la formation
 - 9 Le développement de la culture professionnelle
- 10 Transport, hébergement et restauration**
 - 10 Transports
 - 10 Hébergement
 - 10 Restauration
- 11 Contacts**



ÉDITORIAL

Sur son site de 10 hectares, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat accueille les différents services dédiés aux artisans, dont le Centre de Formation des apprentis, ouvert depuis 1976.

Ainsi, depuis plus de 40 ans, notre engagement dans la formation professionnelle répond aux projets de qualification des jeunes et aux besoins de compétences des entreprises pour les métiers de production alimentaire, de l'hôtellerie et de la restauration, du commerce, de la coiffure et de l'automobile.

Depuis 2013, les locaux du Centre de Formation d'Apprentis ont été restructurés pour moderniser les plateaux techniques professionnels, les salles d'enseignement général et centre de ressources multimédias, mais aussi l'internat et les autres espaces de vie pour accueillir 1 500 apprentis.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat s'est ainsi dotée d'un outil de formation moderne et adapté à la mise en œuvre d'une pédagogie moderne individualisée nécessaire aux formations professionnelles.

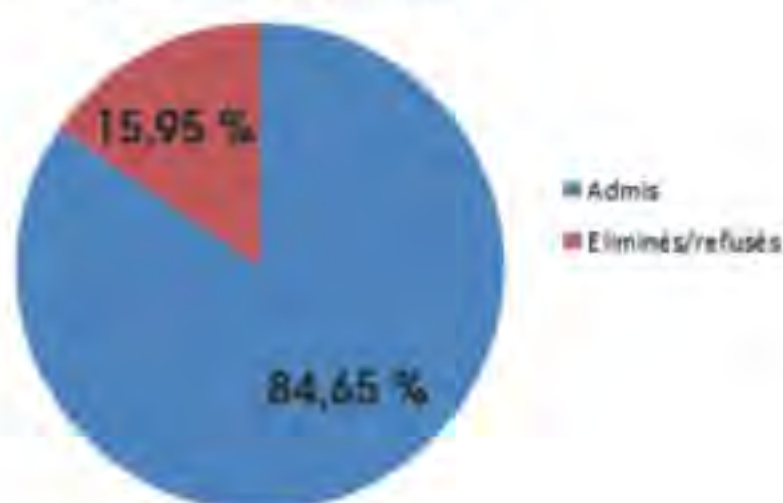
Jean Nicol, Directeur.



LE CFA EN QUELQUES CHIFFRES

Effectifs : 1 460 apprentis.

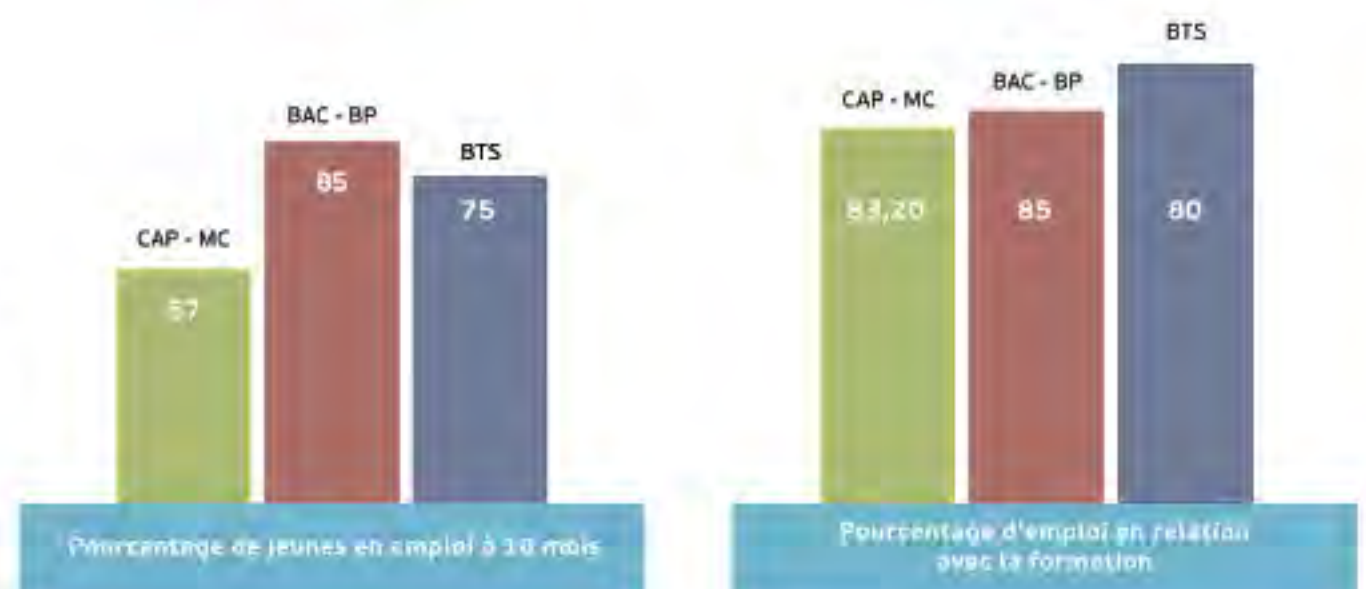
Résultats examens



Taux de poursuite de formation



64 % des jeunes sont en emploi 18 mois après la sortie du CFA.
82% des jeunes en emploi exercent un métier en relation avec leur formation.



L'APPRENTISSAGE

LES FORMATIONS

Les formations proposées par le CFA de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat :

FILIERE	DIPLÔME	INTITULÉ
PRODUCTION ALIMENTAIRE 545 apprentis soit 37,33 %	CAP	Boulangier
	CAP	Pâtissier
	CAP	Chocolatier confiseur (en 1 an)
	CAP	Boucher
	CAP	Charcutier Traiteur
	MC	Pâtisserie Glacerie Chocolaterie Confiserie spécialisée
	MC	Employé Traiteur
	MC	Boulangerie spécialisée
	BP	Boulangier
	BP	Boucher
	BP	Charcutier Traiteur
	BTM	Pâtissier-Confiseur Glacier Traiteur
AUTOMOBILE 177 apprentis soit 12,12 %	CAP	Maintenance des véhicules - Option Véhicules particuliers
	CAP	Réparation des carrosseries
	CAP	Peintre en carrosserie automobile (en 1 an)
	BAC PRO	Maintenance des véhicules - Option Véhicules particuliers
	BTS	Maintenance des véhicules - Option Véhicules particuliers
COIFFURE 178 apprentis soit 12,19 %	CAP	Coiffure
	MC	Coiffure Coupe Couleur
	BP	Coiffure
COMMERCE 158 apprentis soit 10,82 %	CAP	Employé de vente spécialisée - Opt. B (Équipements courants)
	CAP	Employé de vente spécialisée - Opt. A (Alimentation)
	CAP	Employé de commerce Multi-spécialités
	MC	Vendeur spécialisé en alimentation
	BAC PRO	Commerce
HÔTELLERIE - RESTAURATION 402 apprentis soit 27,53 %	CAP	Commercialisation et services en hôtel, café, restaurant
	CAP	Cuisine
	MC	Employé Barman
	MC	Sommellerie
	MC	Cuisinier en Desserts de restaurant
	MAN RESTAURATION	Mise à niveau restauration - Formation en 1 an Post-Bac (Service ou Cuisine)
	BAC PRO	Commercialisation et services en restauration
	BAC PRO	Cuisine
	BTS	Management en Hôtellerie-restauration

LA FORCE DE L'APPRENTISSAGE

Dans un contexte économique marqué par un fort taux de chômage des jeunes, la formation en apprentissage permet une bonne insertion dans le milieu professionnel.

Titulaire d'un véritable contrat de travail, l'apprenti découvre les réalités du métier, l'organisation du travail et de l'entreprise. À la fin du cursus de formation, il n'y a pas de mauvaise surprise et l'employabilité du jeune est forte.

La formation par alternance implique fortement les entreprises qui ont des besoins de compétences. Ainsi, les formations sont adaptées aux emplois nécessaires dans les différents secteurs professionnels.

84,04 % de réussite aux examens : ces bons résultats montrent que la gestion de l'alternance entre la formation en entreprise et la formation au CFA est pertinente.

Après leur 1^{er} diplôme, 50% de nos apprentis poursuivent leur cursus par une formation connexe ou supérieure.

Ce taux important est un indicateur qui démontre l'adéquation entre nos formations et les attentes des jeunes et les besoins des entreprises.



LA FORCE DE L'ARTISANAT

Former les jeunes aux métiers de l'artisanat, sur des secteurs d'activités présents dans tous les bassins d'emplois, particulièrement dans le Morbihan, facilite l'insertion professionnelle. En effet, les jeunes sont préparés à des emplois permanents, locaux, peu délocalisables.

Nombre d'apprentis sont de futurs artisans, repreneurs ou créateurs d'entreprise. L'acquisition d'un bon niveau de formation favorise l'intégration dans le métier et l'adaptabilité aux évolutions, au fur et à mesure du déroulement de la carrière professionnelle.

C'est aussi le moyen de maintenir et de développer les performances des entreprises artisanales.

Le CFA répond à son ambition d'intégration des jeunes et au développement de compétences dans les entreprises.



L'APPRENTISSAGE

LES ATOUTS DE L'APPRENTISSAGE POUR L'APPRENTI

L'apprenti est titulaire d'un contrat de travail. Outre l'avantage d'être rémunéré pendant sa formation et de cotiser pour sa retraite, l'apprenti réalise une réelle première expérience de travail.

La professionnalisation effectuée en entreprise assure des formations adaptées aux besoins de compétences donc aux emplois nécessaires dans les différents secteurs professionnels.

En cas d'erreur d'orientation ou d'inadaptation au métier, la réorientation du jeune se réalise au plus tôt et avant d'avoir achevé un cursus complet de formation. Enfin, la formation par apprentissage permet de suivre des cursus de formation complets du CAP ou Bac professionnel jusqu'aux BTS et licences professionnelles.

Les aides financières du Conseil Régional de Bretagne facilitent l'entrée du jeune en apprentissage (aides au 1er équipement et aides à la restauration, au logement et au transport).



LES ATOUTS DE L'APPRENTISSAGE POUR L'ENTREPRISE

L'organisation et les méthodes de travail évoluent dans les entreprises. La professionnalisation des apprentis par les maîtres d'apprentissage permet l'acquisition de compétences bien adaptées pour l'entreprise. **L'enseignement complémentaire dispensé au CFA apporte également des évolutions dans l'entreprise.** L'échange est alors bénéfique.

Dans l'entreprise, transmettre son métier, sa passion aux jeunes dès le début de leur formation professionnelle facilite le lien intergénérationnel dans le travail.

Enfin, les aides à l'apprentissage et l'exonération des charges sociales pour les apprentis permettent de reconnaître l'investissement des maîtres d'apprentissage et de minorer le coût d'intégration dans l'entreprise.



► L'ACCOMPAGNEMENT* DANS LA FORMATION

L'apprenti est au cœur du dispositif de formation. Cela nécessite de suivre le jeune au-delà du simple cadre pédagogique et administratif. Notre **exigence de responsabilisation** de l'apprenti nous a conduit à développer un accompagnement rigoureux pour réussir son insertion professionnelle et sociale.

Professeur tuteur, conseiller d'éducation, médiateur, infirmière s'associent au maître d'apprentissage et aux parents pour réussir le bon accompagnement de l'apprenti tout au long de sa formation.

* pour plus de détails : cf p9

L'ACCUEIL AU CFA

Soutenu par le dispositif de démarche qualité mis en place par le Conseil régional de Bretagne, le CFA de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat développe et améliore son dispositif d'accueil et d'accompagnement des apprentis tout au long de la formation.



L'ACCUEIL ET L'ENTRÉE AU CFA



⁽¹⁾ Accès à Bretagne Alternance sur internet uniquement à l'adresse suivante : www.bretagne-alternance.com.

⁽²⁾ Nous vous conseillons vivement de rechercher par vous-même en démarchant directement les entreprises.

► PRÉ-INSCRIPTION

Les dossiers de demande de formation sont à retirer au CFA (à partir de mars 2018).

Les demandes se font auprès de l'accueil (02 97 63 95 10). S'il s'agit d'une première formation en apprentissage, les apprentis sont convoqués à des tests de positionnement après retour du dossier au CFA. Pour les formations au CAP en 2 ans, l'inscription est validée dès lors que le contrat est signé et enregistré par nos services (pas de réponse du CFA au dossier). Pour tout autre dossier, une étude est nécessaire et une réponse est apportée.

Dès que le dossier est accepté, l'employeur peut établir le contrat d'apprentissage. L'inscription est définitive lorsque le contrat est signé et enregistré par nos services.

Dans tous les cas, c'est le contrat d'apprentissage qui valide l'inscription définitive au CFA.

Il est important de signer le contrat rapidement. Le contrat peut être fait par anticipation ce qui permet de terminer l'inscription au CFA et d'assurer la place.

► CONVOCATION AU COURS

La convocation et le calendrier annuel sont adressés aux familles et aux employeurs après réception du contrat, à partir de la mi-juillet. Ils sont accompagnés des documents de rentrée et de la liste d'outillage nécessaire à la formation.

Une permanence est organisée le jour de la rentrée pour récupérer les documents administratifs.

Le certificat d'inscription aux cours (certificat de scolarité) est transmis aux familles lors de la 1^{re} semaine de cours.

► ACCUEIL DES MOINS DE 15 ANS

Les mineurs de 14 ans ayant suivi un cycle de collège complet et dont la date d'anniversaire se situe entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre ne peuvent pas signer de contrat d'apprentissage avant la date anniversaire des 15 ans.

Ils peuvent néanmoins intégrer le CFA et l'entreprise de leur choix sous convention afin de commencer la formation sous convention Stagiaire de la Formation Professionnelle. Cette démarche nécessite une prise en charge particulière et requiert une prise de contact au CFA au plus tôt.

L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL AU CFA

L'INDIVIDUALISATION DE LA FORMATION

► LE POSITIONNEMENT

Les acquis de chaque jeune entrant en apprentissage au CFA sont évalués lors du positionnement, pour chaque apprenti non diplômé, désireux d'intégrer un cursus de niveau 5 (CAP), ou de niveau 4 (seconde bac pro).

Le positionnement, basé sur les acquis de fin de 3e (tests de français, de mathématiques, anglais et culture générale, enquête de primo-médiation et entretien avec un formateur technique) permet d'apprécier le projet professionnel de l'apprenti et d'établir son profil sur la base des acquis fondamentaux.

Il peut alors être proposé un accompagnement adapté en fonction de ses besoins :

- Proposition de réorientation en CAP ou en Bac pro ;
- Proposition d'aide pédagogique individualisée;
- Mise en relation avec l'association Adapt GRAFIC pour un accompagnement au titre du handicap.
- Accompagnement ou orientation vers différents partenaires en cas de difficultés d'ordre relationnel, financier ou matériel.

► LE RENFORCEMENT PAR L'AIDE PÉDAGOGIQUE INDIVIDUALISÉE : API

Le CFA accompagne les jeunes apprentis en difficultés par l'Aide Pédagogique Individualisée (API). Par petits groupes de cinq apprentis au maximum, l'API se fait pendant l'emploi du temps normal en cohérence avec la progression du groupe d'origine. Sans produire d'heures supplémentaires ni de travail fondamentalement différent, l'API offre aux apprentis une remédiation forte dans les domaines fondamentaux nécessaires à leur formation.



Les apprentis titulaires d'un diplôme de même niveau ou d'un niveau supérieur, peuvent bénéficier d'un accompagnement personnalisé favorisant le renforcement de la professionnalisation. Pour ce faire, ils doivent fournir le relevé de notes à l'examen déjà obtenu. Le CFA propose alors un emploi du temps individualisé qui doit être validé par l'employeur.

Ainsi, il peut être possible de proposer :

- Une intégration dans une formation à durée réduite et aux enseignements exclusivement professionnels ;
- La mise en place de modules professionnels spécifiques ;
- L'organisation de séquences de formation en autonomie au centre de ressources multimédia ;
- La participation à des séquences en plateaux techniques dans des groupes associés.

► LE CENTRE DE RESSOURCES

Le Centre de Ressources est ouvert aux apprentis :
Le lundi de 9 h à 17 h sans interruption, du mardi au vendredi de 8 h à 17 h sans interruption.

Les apprentis y travaillent individuellement ou en groupe-classe avec un professeur.

Ils y ont accès aux livres et revues professionnels, aux ordinateurs et supports vidéos.



DÉVELOPPER LA CULTURE PROFESSIONNELLE ET LA MOBILITÉ

Il s'agit de mettre en place un certain nombre de projets éducatifs en lien avec la culture professionnelle.

La réalisation de ces projets apporte une meilleure connaissance professionnelle, développe l'intérêt pour le métier mais aussi change le rapport entre professeurs et apprenants dans le cadre de la formation.

Le CFA accompagne aussi les apprentis dans le cadre de la mobilité européenne pendant ou après leur apprentissage. Des projets vers l'Espagne, l'Angleterre, l'Allemagne sont régulièrement mis en place dans le dispositif ERASMUS notamment.

L'ACCOMPAGNEMENT DANS LA FORMATION

L'apprenti au coeur du dispositif de formation :
Nos équipes pédagogiques s'associent ainsi au maître d'apprentissage et aux parents pour accompagner l'apprenti tout au long de sa formation.

▶ LES PROFESSEURS TUTEURS

Désignation d'un professeur tuteur pour le suivi de formation de chaque apprenti, avec un temps d'échanges chaque semaine au CFA pour faire le point sur le bon déroulement de la formation tant au CFA qu'en entreprise.

▶ LE SUIVI DU DÉMARRAGE EN ENTREPRISE

Dès le début de la formation, le professeur tuteur contacte le maître d'apprentissage pour évaluer la bonne intégration du jeune en entreprise et au CFA.

▶ LES VISITES EN ENTREPRISES

Rencontre du professeur tuteur et du maître d'apprentissage en entreprise, au moins une fois par an pour faire le point sur la formation de l'apprenti, l'acquisition de compétences et le comportement.

▶ LES RÉUNIONS MAÎTRES D'APPRENTISSAGE

Des rencontres collectives annuelles des maîtres d'apprentissage et des équipes pédagogiques au CFA peuvent être organisées pour coordonner le fonctionnement et les outils de la pédagogie de l'alternance.

▶ LA MÉDIATION

En lien avec les formateurs et le Maître d'Apprentissage, un médiateur intervient pour anticiper les risques de ruptures de contrat d'apprentissage. En cas de rupture, l'apprenti est accompagné dans la recherche d'une solution pour la suite de formation (changement d'entreprise, de CFA, réorientation...).

▶ LE SUIVI ÉDUCATIF

La gestion des problèmes liés aux comportements au CFA est assurée par le conseiller d'éducation. De nombreux projets citoyens et de prévention santé sont mis en place pour les apprentis en collaboration avec les formateurs du CFA.

▶ L'INFIRMIÈRE

L'infirmier est un lieu de soin mais aussi d'accueil et d'écoute, d'entretien et de conseil. Les apprentis bénéficient ici d'une prise en charge et d'une écoute individualisée. En partenariat avec le réseau Santé, l'agence régionale de santé et les formateurs du CFA, l'infirmière met en place des actions de prévention et d'éducation sur les addictions, la sexualité, l'estime de soi, la relation aux autres, ...



Mise à l'honneur des apprentis Décembre 2017.

▶ LE LIVRET D'APPRENTISSAGE

Outil de communication indispensable au suivi de la formation, le livret d'apprentissage est le document réglementaire de liaison entre l'apprenti, l'entreprise et le CFA. Confié à l'apprenti dès le début de sa formation, il permet de suivre le déroulement du cursus. Il mentionne les objectifs de formation, les travaux réalisés en entreprise et au CFA. Il décrit les acquis et les difficultés pour permettre de suivre l'évolution de la formation.

▶ LE PORTAIL Yparéo

Les familles et les employeurs ont accès au portail apprentis qui permet de consulter le dossier de l'apprenti, son calendrier, ses notes, absences, sanctions, emploi du temps...

▶ LE SUIVI DES ABSENCES ET DE LA DISCIPLINE

L'implication du maître d'apprentissage et du représentant légal, voire des éducateurs, dans le traitement des absences ou de la discipline est primordiale. Le suivi des absences est assuré quotidiennement pour favoriser les échanges avec les parties signataires du contrat. Le travail en équipe, du conseiller d'éducation, du médiateur, de l'infirmière et des assistants éducatifs permet un meilleur accompagnement du jeune. Ce travail permet si besoin, la mise en relation avec les services compétents (Ase, Missions Locales, CPAM, Conseil Général, éducateurs, représentants légaux...). L'ensemble de ces actions contribue à aider l'apprenti à poursuivre son contrat d'apprentissage dans de bonnes conditions, à réaliser son projet professionnel et à sécuriser son parcours.

TRANSPORT, HÉBERGEMENT, RESTAURATION

TRANSPORTS

► TRANSPORTS EN CAR

Compagnies à contacter pour se rendre au CFA :

- B.S.A (Lorient - Lanester - Hennebont) :
02 97 76 88 80
- C.T.M (Grand champ - Pontivy - Ploërmel - Arzon) :
02 97 01 22 86
- KEOLIS (Quiberon - Damgan) :
02 97 47 29 64
- MAURY (Questembert - Rochefort en Terre) :
02 97 43 32 70
- T.P.V (Vannes et sa périphérie) :
02 97 01 22 23

► LES NAVETTES SUR VANNES

Tous les matins à 7h30 :
Gare SNCF - CFA - MAURY n° 82

Tous les matins à 7h35 :
Lycée Charles de Gaulle - CFA - C.T.M n° 344
Lycée Lesage - CFA - C.T.M n° 327

Tous les soirs à 17h10 & 17h50
CFA - Place de la Libération - Gare SNCF - MAURY n°82

Le vendredi à 12h :
CFA - Gare SNCF - MAURY n°82

► TRANSPORTS EN TRAIN

S.N.C.F. 36 35 ou www.ter-sncf.com

► COVOITURAGE

www.blablacar.com
www.breizhgo.com

Attention !

En période de vacances scolaires, les compagnies risquent de circuler différemment, renseignez-vous à l'avance ! aucun retard ni absence ne seront tolérés !

HÉBERGEMENTS

En dehors des prestations (internat, restauration) la formation au CFA est gratuite.

Le CFA dispose d'un internat. Les apprentis sont accueillis dans des chambres individuelles ou collectives. L'hébergement est assuré du lundi au jeudi.

Pour les apprentis majeurs, le coût de l'hébergement est de 52€ la semaine, soit 208€ pour 4 semaines de cours.

Pour les apprentis internes mineurs à la date de leur rentrée, le dîner et le petit-déjeuner sont obligatoirement pris au restaurant de collectivité soit 72,4€ la semaine (hébergement + petit déjeuner + dîner).

Il est possible de régler par chèque, carte bancaire, mandat, espèces ou prélèvement automatique.

Nous conseillons vivement d'opter pour le prélèvement automatique. Pour cela, une autorisation de prélèvement vous sera remise à la rentrée.

Les apprentis internes fourniront leurs draps, housse de couette et la taie de traversin. Les couvertures sont mises à disposition par le CFA.

Tout apprenti ayant choisi le régime de l'internat en début d'année, devra obligatoirement s'y conformer. **Un changement pourra intervenir sur demande écrite du représentant légal à l'attention de M. PICAUD.**

Les internes ont accès à des activités dans le cadre de l'association socio-culturelle des apprentis.

RESTAURATION

Le service de restauration collective est assuré par le prestataire CONVIVIO.

Un badge spécifique est remis à chaque apprenti au moment de la rentrée afin de comptabiliser les repas consommés. En cas de perte ou de vol, un nouveau badge sera facturé 3€.

Le compte sera crédité régulièrement en : espèces, chèque, carte bancaire ou ticket restaurant.

À chaque passage au self, les repas seront débités du compte de l'apprenti par l'intermédiaire de ce badge.

Formules au choix :

- Petit déjeuner 0,90€
- Menu matin (entrée + plat ou plat + dessert) 4,20€

Le pain et la pâtisserie peuvent être réalisés par les apprentis du CFA de la CMA. Certaines viandes sont issues de l'atelier boucherie du CFA de la CMA. Les consommations hors formule sont à la charge de l'apprenti. Les jeunes bénéficient d'un écran TV dans la salle de restaurant.

CONTACTS



Horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h.



Accueil	Accueil du C.F.A.	02 97 63 95 10	cfa@cma-morbihan.fr
Conseillère en formation	Muriel BASTHISTE	02 97 63 39 38	muriel.basthiste@cma-morbihan.fr
Aides à l'apprentissage pour les apprentis (ARGOAT)	Céline LE GALL	02 97 63 66 65	celine.legall@cma-morbihan.fr
Absences - Comptabilité des apprentis	Sylvie LE PELVE	02 97 63 95 33	sylvie.lepelve@cma-morbihan.fr
Médiateur de l'apprentissage	Fabien KERMORVANT	02 97 63 95 37	fabien.kermorvant@cma-morbihan.fr
Conseillère d'éducation	Colette COLLART	02 97 63 95 04	colette.collart@cma-morbihan.fr
Infirmière	Magali SARRAZIN	02 97 63 95 02	magali.sarrazin@cma-morbihan.fr
après 19h (pour vos messages importants)	Animation / internat	06 33 26 50 40	
infos transport / covoiturage	Étude	02 97 63 91 24	
Responsable de l'internat	Gérald PICAUD	02 97 63 95 49	gerald.picaud@cma-morbihan.fr
	CONVIVIO service de restauration	02 97 66 70 01	

CFA CMA56

Adresse postale :

Boulevard des Iles - CS 82311

56008 VANNES CEDEX

Tél. 02 97 63 95 10

Fax 02 97 63 95 01

www.cma56.bzh



www.facebook.com/cfacmamorbihan



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Morbihan